



## **PROCÈS-VERBAL de la séance du 8 décembre 2025**

La séance du Conseil général s'ouvre à 19h00 dans la Grande salle de Lully, sous la présidence de Monsieur Ivan Richard, qui salue l'assemblée.

Il remercie Madame Agnès Haar, boursière communale, pour sa présence.

### **1. Appel**

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 61 membres sont présents sur 75 assermentés. Mesdames et Messieurs BESSONNET Mathilde, CUENOD Jean-François, DROXLER Juliana, DUPUIS Sylviane, GFELLER Diana, GIRARD Léni, HUMPERT Martin, LIVET Thibault, NICOD Vincent, PASCHE Mélanie, PASCHE Steeve, RUBIN Delphine et VIRNOT Ingrid sont excusés.

Monsieur RONDOT Corentin est absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est ouverte.

Le Président informe qu'il va enregistrer la séance pour faciliter le travail de la secrétaire. Il demande si quelqu'un s'oppose à ce que la séance soit enregistrée. Ce n'est pas le cas.

### **2. Acceptation de l'ordre du jour**

Le Président indique que chaque membre du Conseil a reçu l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un souhaite que celui-ci soit lu ou modifié. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est adopté.

### **3. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2025**

Le procès-verbal du 6 octobre 2025 a été transmis aux membres du Conseil avec les documents pour la séance.

Le Président demande si quelqu'un désire y apporter des modifications.

M. Philippe Hartmann souhaite apporter une modification à la page 116, point 10, relatif au préavis 02/2025. En effet, la Commission relève la dangerosité de la traversée de la RC1 au niveau de la route du Boiron (au lieu de « au niveau du Boiron »).

Le Président demande ensuite si quelqu'un désire apporter une autre modification ou si quelqu'un souhaite la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025, tel que modifié sur demande de M. Philippe Hartmann, est approuvé à l'unanimité.



#### 4. Assermentation(s) et démission(s)

Le Président indique que ni démission ni demande d'assermentation n'ont été reçues ce jour.

#### 5. Élection d'un-e membre pour la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales

Le Président explique qu'étant donné la démission de M. Alain Birarda, membre de cette Commission, juste avant la dernière séance, il est nécessaire d'élire un membre à sa place. Le Président relève qu'il n'est pas possible de proposer à M. Corentin Rondot, suppléant, de devenir membre, étant donné qu'il est absent. Il demande si quelqu'un dans l'Assemblée se porte candidat ou souhaite proposer une personne.

M. Nicolas Gfeller se porte candidat et est élu tacitement comme membre pour la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales.

#### 6. Communications du Bureau

Le Président transmet les communications suivantes du Bureau du Conseil :

##### Tableau interactif des données des comptes communaux :

Un tableau de bord en ligne permet de consulter les indicateurs financiers et de comparer avec d'autres communes vaudoises.

Lien : <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/tableau-de-bord-interactif>.

##### Installation des autorités communales Législature 2026-2031 :

Jeudi 11 juin 2026 à 18h, Grande salle de Lully, par le préfet.

##### Convocation des Commissions :

Le Président est conscient des courts délais et tient à remercier toutes les personnes qui ont pu répondre présents pour les Commissions des préavis de cette séance. Afin d'améliorer la situation, les préavis seront désormais, et dans la mesure du possible, annoncés en avance avec les membres des Commissions et les dates des rendez-vous avec la Municipalité, ceci pour faciliter l'organisation.

Pour la prochaine séance :

Préavis : **Nouvelle réglementation sur les arbres**

Date séance : 30 mars à 20h

Membres : Antonella Leresche (rapporteuse) / Léni Girard / Philippe Hartmann.

Suppléants : Plinio Maroni / Claire Mayor

Préavis : **PACOM**

Date séance : 31 mars à 19h



Membres : Olivier Virnot (rapporteur) / Vincent Rochat / Laure Coucet.

Suppléants : Mathieu Leresche (devra être remplacé car ne peut pas participer étant donné que son père est le Municipal en charge) / Caroline Briand

Cette nouvelle manière de procéder présente aussi l'avantage d'être en conformité avec l'article 43 du règlement du Conseil qui stipule que chaque membre a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute Commission chargée d'un rapport. Il est précisé que la Municipalité se réserve le droit de retirer ou d'ajouter des préavis si la situation l'exige. Les personnes concernées seront contactées par courriel en temps utile.

## **7. Communications de la Municipalité**

Les Municipaux transmettent les communications suivantes :

### Sapins de Noël

Mme Floriane Coucet indique que la distribution des sapins aura lieu à l'endroit habituel le mercredi 17 décembre dès 15h00.

### Infiltration d'eau au collège

M. François Leresche communique des informations au sujet d'un problème d'infiltration d'eau qui affecte actuellement le collège communal.

Humidité et moisissures ont été constatées à l'entrée principale. Après plusieurs visites techniques, présence d'eau stagnante confirmée dans la trappe du chauffage au sol de l'extension. L'entreprise mandatée propose une intervention en 2 temps :

1. Injection de fumigation sous chape pour identifier les chemins d'infiltration.
2. Test d'arrosage au colorant pour localiser la fuite.

Ces investigations permettront d'établir un diagnostic, avant d'engager, si nécessaire, des travaux plus lourds de reprise d'étanchéité.

### Achat de terrains à l'hoirie Cuénod

M. Jean-François Rubin expose que trois parcelles étaient proposées à la vente :

N°32 : vigne,

N°137 : terrain agricole et forêt,

N°266 : zone de verdure.

La vigne a été vendue à un tiers mais la commune a maintenu son offre pour les parcelles 137 et 266, jugées stratégiques (rives du Boiron et zone verte).

Bien que le montant soit de la compétence de la Municipalité, celle-ci a souhaité présenter le projet d'achat à la Commission des finances, qui a émis un avis favorable. La Convention de vente est signée, les documents sont en cours chez le notaire.

M. Rubin donne la parole à M. Eric Abetel, qui fait lecture du rapport de la Commission des finances, dont les conclusions stipulent que, compte tenu de l'importance des parcelles concernées pour la valorisation du patrimoine communal et de l'intérêt financier de cette acquisition, elle donne son accord à la Municipalité. La Commission souligne par ailleurs la volonté de cette dernière d'agir avec transparence, au-delà des obligations légales, démarche qui renforce la confiance et la cohésion entre les instances communales.



### Résultat du sondage du Lully-Info

Lors du dernier Lully-Info d'automne, la population pouvait répondre à un sondage sur l'utilisation du journal communal. Au vu des résultats, le Lully-Info continuera dans sa version actuelle.

### Dates des séances du Conseil général de 2026

M. Marc Genton donne les dates des séances prévues en 2026 :

- 27 avril
- 22 juin
- 28 septembre
- 7 décembre

### Élections municipales 2026

M. Marc Genton communique les intentions des Municipaux pour les prochaines élections.

Avec un peu plus de deux législatures à son actif, M. Éric Rondot avait décidé de ne pas se représenter lors des élections municipales 2026. Il se retire déjà ce jour, pour des raisons de santé. Il n'y aura pas d'élection complémentaire, la fin de la législature se fera à quatre.

M. François Leresche, élu en 2024, a également décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections.

Mme Floriane Liard Coucet, M. Jean-François Rubin et M. Marc Genton se présenteront pour la prochaine législature.

### Réponse à la question de V. Bolay concernant la future construction vers la STEP

Lors du dernier Conseil général, Monsieur Bolay a posé une question concernant la réalisation d'un bâtiment de stockage dans la zone de la STEP, zone classée d'utilité publique dans le nouveau PACOM.

Par suite de cette question, la Municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs en charge du projet du PACOM afin de clarifier la situation. Il s'avère que la formulation de l'article concernant cette zone n'était pas suffisamment claire. M. Genton signale qu'il a été corrigé et permet maintenant sans ambiguïté la réalisation du bâtiment projeté.

### Réponse aux questions de M. Olivier Udry concernant l'AIEB

Au printemps dernier, M. Olivier Udry avait déposé une motion. La Municipalité n'est pas compétente mais elle s'était proposée de donner des réponses lors du prochain Conseil.

M. Marc Genton revient en premier lieu sur les bases légales :

- 1) LDE art 1 : les communes sont tenues de fournir l'eau nécessaire à la consommation d'eau potable et à la lutte contre le feu dans les zones à bâtir.
- 2) But selon Statuts AIEB : assurer l'alimentation en eau potable et en eau de défense contre l'incendie sur le territoire des communes membres.

Il précise que Lully n'a jamais eu de restriction sur l'eau potable mais seulement en 2023, il y a eu des restrictions sur l'arrosage des gazons, le nettoyage des toitures, terrasses,



voitures et le remplissage des piscines. Ces utilisations ne font pas partie des missions de l'AIEB.

À titre informatif, en été, la quantité d'eau consommée est doublée à cause de l'arrosage des jardins.

M. Genton énumère les différentes sources d'approvisionnement en eau et leur débit et leurs particularités :

- SAGEP : 250m<sup>3</sup>/jour avec possibilité jusqu'à 450m<sup>3</sup> (bon marché)
- Etoy : 750m<sup>3</sup>/jour avec possibilité jusqu'à 1050m<sup>3</sup> mais il faut la repomper
- Chenaillette : 180m<sup>3</sup>/jour : (aujourd'hui problème de chlorothalonil)
- Saint-Prex : eau de secours, qui est chère et nécessite d'être pompée jusqu'au réservoir du Bon
- Morges : liaison de secours pour la défense incendie. Possibilité de 300m<sup>3</sup>/jour
- AVM : connexion supplémentaire à la hauteur de Denens. (Même réseau que Morges)

Il explique également que 2 projets sont à l'étude :

- Projet Boiron (Pompage dans le Delta du Boiron). (600 à 1000m<sup>3</sup> par jour). Problèmes posés par la qualité de l'eau et nécessite une usine de pompage et de traitement pour l'eau du lac. Cela nécessite aussi une concession de la part du Canton.
- Projet Grand-Marais de la SAGEP : Étude d'un pompage dans la région de Ballens. Estimation à environ 300 à 400 m<sup>3</sup> par jour. C'est éloigné donc nécessite 1 km de conduite. Projet estimé à 4 millions.

Finalement, M. Marc Genton indique que l'AIEB a conscience du problème et étudie les développements possibles. Elle doit également faire attention à la vétusté des conduites qui ont 40 ans. 50% doivent être changées, soit 20 km.

Comme l'eau à titre récréatif (piscine, gazon, ...) n'est pas une mission de base de l'AIEB, c'est sur ce type de consommation qu'il peut y avoir des restrictions.

Le Président ouvre la discussion sur les sujets abordés par la Municipalité.

M. Vincent Bolay souhaite qu'il soit montré l'article modifié pour la STEP car il ne l'a pas trouvé sur le site de la commune.

M. François Leresche précise les 8 étapes nécessaires pour le PACOM et explique qu'à la fin, le Conseil général pourra se positionner. Aujourd'hui, nous en sommes au point 2, tout est entre les mains du Canton. La Commune a simplement soumis cette modification. Il n'y a pas eu d'étapes complémentaires car le Canton n'avait pas encore travaillé dessus.

M. Vincent Bolay fait remarquer qu'il n'y a aucune garantie que cela soit accepté.

M. Marc Genton indique que l'article du PACOM n'est pas encore disponible car il relève de la compétence du Canton. M. Vincent Bolay demande s'il est possible d'en faire la lecture, et M. Genton propose de revenir sur ce point plus tard, dans les Divers.

M. Udry remercie la Municipalité et Monsieur le Syndic d'avoir pris en compte sa motion et d'avoir investigué, pour fournir des informations de haute valeur.



## **8. Communications des délégués aux Associations Intercommunales**

ASIME : rien de particulier

AIEB : Vincent Chabloz indique que la séance aura lieu le lendemain, sans grands projets importants. Il sera question de la fixation des indemnités des membres et du budget.

## **9. Préavis 07/2025 : Adhésion, au 1er janvier 2027, au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle (ci-après Réseau Coccinelle), en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) & demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 17'946.- pour l'année transitoire 2026**

Le Président passe au préavis 07/2025 relatif à la sortie du réseau AJEMA et l'adoption des statuts du réseau Coccinelle. Il invite M. Genton à présenter le préavis.

M. Genton indique uniquement les éléments qui sont importants car chacun a pu prendre connaissance du document. Le dossier transmis est le préavis type pour toutes les communes.

Toutes les communes ont résilié leur adhésion à l'AJEMA au 31.12.2025.

L'année 2026 sera une année de transition. Le réseau Coccinelle va se mettre en place petit à petit, pour être prêt au 31.12.2026, avec un souhait de transparence pour les parents et les enfants.

Le Président donne la parole à Mme Marie Bolay pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. Cette dernière soutient le préavis déposé par la Municipalité.

Le Président remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

Mme Eva de Ancos demande si c'est un montant pour la première année de fonctionnement ou si ce sera le même montant pour la suite.

M. Marc Genton confirme que ce montant concerne uniquement la première année. Il précise qu'il s'agit d'environ CHF 400'000.- que se partagent les communes, en fonction du nombre d'habitants. Ensuite, l'association entrera dans un fonctionnement normal et le montant va évoluer.

Mme Antoinette Gfeller revient sur les raisons pour lesquelles le Conseil général de Vufflens-le-Château a refusé d'entrer dans le réseau et s'inquiète de savoir si une situation similaire pourrait arriver à Lully quand nous aurons une structure.

M. Marc Genton explique que la Commune de Lully n'a pas de structure et profite du réseau AJEMA. Il n'y a donc pas de risque de perte de priorité pour les enfants de Lully. Vufflens et Chigny ont décidé de maintenir cette priorité pour leurs habitants, ce qui n'est pas accepté par le réseau. Ils vont donc rester indépendants.

M. Vincent Bolay se demande pourquoi Denens et Lussy ne sont pas dans ce réseau. M. Marc Genton répond qu'ils font partie du réseau Dame Tartine, qui sera rejoint par



St-Prex. C'est lié aux groupements scolaires. Il faut 10'000 habitants pour être reconnu par l'AFAGE, c'est pour cela qu'il y a des regroupements.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote. Personne ne s'oppose au vote à main levée. Il rappelle les conclusions sur lesquelles il s'agit de voter :

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LULLY

- Dans sa séance du 8 décembre 2025,
- Vu le Préavis N°07/2025 relatif à l'adhésion au « Réseau d'Accueil de jour Coccinelle », en conformité avec la LAJE,
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à adhérer au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, sous la forme d'une Association intercommunale au sens des articles 112 à 127 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC),
2. D'autoriser la Municipalité à quitter le réseau AJEMA au 31 décembre 2026,
3. D'adopter les statuts du Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, annexés à la présente,
4. De déléguer au Comité de direction du Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle l'autorisation et la surveillance de l'accueil familial de jour, en application de l'article 6d de la LAJE,
5. D'autoriser la Municipalité à porter au budget 2026 les coûts liés à la mise en place de ce réseau pour un montant estimé à CHF 17'946.-

**Au vote, l'assemblée adopte le préavis 07/2025 à la majorité, avec 1 abstention.**

#### **10. Élection d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal du réseau Coccinelle**

Il s'agit maintenant d'élire un délégué pour ce réseau. Le Président demande s'il y a une proposition ou des candidatures spontanées.

Mme Elke Dervin se propose et est élue tacitement.

#### **11. Élection d'un-e délégué-e suppléant-e au Conseil intercommunal du réseau Coccinelle**

Le Président demande s'il y a une proposition ou des candidatures spontanées pour être délégué-e suppléant-e.

Mme Nicole Strauss propose Mme Marie Bolay, qui accepte et est élue tacitement.



## **12. Préavis 08/2025 : Demande d'un montant de CHF 212'122.-, participation de tiers non déduite, pour rembourser le prêt de la commune de St-Prex pour la réalisation en 2019 d'un trottoir le long de la RC1**

Le Président invite M. Genton à présenter le préavis.

Il précise que le sujet avait été abordé lors du dernier Conseil, comme un point encore à régler en lien avec la voie verte. Afin d'éviter des frais juridiques, les deux Municipalités ont convenu d'un compromis en partageant le montant en deux. M. Marc Genton recommande de valider ce préavis avantageux.

A la demande du Président, M. Thierry Ruch lit le rapport de la Commission des finances, qui souligne l'approche pragmatique et rationnelle de la Municipalité et considère cette solution négociée comme la meilleure à ses yeux. Ses conclusions suivent donc celles de la Municipalité.

Le Président remercie M. Thierry Ruch et ouvre la discussion.

M. Thierry Blanc demande où se trouve cette règle de limite de CHF 50'000.- pour la Municipalité. M. Ivan Richard précise que ce montant est fixé dans un préavis en début de législature. Pour la présente législature, il précise qu'il s'agit du préavis 03/2021. M. Thierry Blanc s'étonne que la convention de prêt de 2015 soit passé totalement inaperçue, y compris à la Commission de gestion et à la fiduciaire.

M. Marc Genton précise qu'il n'apparaît nulle part dans les comptes puisqu'il ne s'agissait que d'un document signé.

M. Vincent Chabloz regrette qu'il soit tiré à boulet rouge sur l'ancienne Municipalité et demande si la Municipalité actuelle en a parlé avec des membres de la Municipalité de l'époque. M. Vincent Chabloz explique qu'il a fait la démarche et qu'il lui a été répondu que cela avait bien été communiqué. Il n'a cependant pas trouvé de trace dans un rapport car les archives du site internet ne remontent pas à si loin. M. Marc Genton explique que cela n'a pas été jugé opportun de les contacter car cela fait plus de 10 ans.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée, ce qui n'est pas le cas. Le Président lit les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LULLY**

- Dans sa séance du 8 décembre 2025,
- Vu le présent préavis municipal 08/2025,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

1. D'accorder à la Municipalité le montant de CHF 212'122.-, participation de tiers non déduite, pour rembourser le prêt de la commune de St-Prex pour la réalisation en 2019 d'un trottoir le long de la RC1.
2. De financer cette dépense de la manière suivante :
  - Participation de tiers : CHF 106'061.-



- Prélèvement au fonds de réserve prévu à cet effet : CHF 106'061.-

**Au vote, l'assemblée adopte le préavis 08/2025 à la majorité, avec 3 abstentions.**

### **13. Préavis 06/2025 : Budget 2026**

Le Président donne la parole à M. Marc Genton pour la présentation du budget pour l'année 2026. Le préavis ayant été transmis à tous, M. Marc Genton revient seulement sur certains points :

#### Charges :

- Insonorisation de la Grande salle : CHF 15'000.-
- École obligatoire : + CHF 10'000.-
- Accueil de jour : + CHF 70'000.- (inclus 17'000.- pour le réseau Coccinelle). Il précise cependant que le budget fait par l'AJEMA est assez flou.
- Transports publics régionaux : + CHF 30'000.- (amortissement du nouveau dépôt des MBC et taxes diesel)
- STEP : + CHF 40'000.- (pour vider le bassin de compostage)
- Voirie : + CHF 115'000.- mais tout est compris dedans.

#### Recettes :

- Local de la poste : le bail a été résilié et ils quitteront les locaux le 31 juillet 2026. La date exacte de fermeture dépendra de l'installation de MyPost 24.
- Incertitude liée à l'impôt sur les gains immobiliers.

Le budget présente un excédent de charges de CHF 179'000.-, mais, en tenant compte des incertitudes, la Municipalité est confiante pour l'année 2026.

A la demande du Président, M. Jérôme Livet lit le rapport de la Commission des finances, qui recommande d'adopter le budget 2026 tel que présenté par la Municipalité.

La Commission des finances encourage la Commission de gestion à analyser certains points lors de l'étude des comptes 2025.

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite se prononcer sur le rapport de la Commission des finances.

M. Marc Genton donne la parole à Mme Agnès Haar, boursière communale. Elle souligne que tous les documents manquants cités par la Commission des finances seront dans l'annexe aux comptes, mais ne sont pas demandés avec le budget.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il demande si le vote à main levée est accepté, ce qui est le cas. Le Président lit les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LULLY**

- Dans sa séance du 8 décembre 2025,
- Vu le préavis municipal 06/2025,



- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. D'adopter le budget pour l'année 2026 tel que présenté par la Municipalité.

**Au vote, l'assemblée adopte le préavis 06/2025 à l'unanimité avec 2 abstentions.**

#### **14. Préavis 09/2025 : Demande d'autorisation de vente du local artisanal situé au Ch. de Préveyres 57F, pour un montant de CHF 350'000.-**

Le Président passe au préavis 09/2025 relatif à la vente du local de Préveyres.

Il invite M. François Leresche à présenter le préavis.

Ce local est actuellement utilisé par une vitrerie. La vente n'est pas une initiative de la Municipalité mais elle répond à une demande du locataire actuel, qui souhaite sécuriser son activité.

Ce local a été acheté en 2013 mais il est peu utilisé car peu pratique pour la voirie. C'est pour cela qu'il a été mis en location. La Commune de Lully n'a qu'un demi-lot, la partie inférieure. Ce local ne représente pas d'intérêt pour la voirie intercommunale.

Le prix proposé est de CHF 350'000, ce qui correspond à la fourchette d'estimation et représente un gain par rapport du prix d'achat.

Le Président remercie M. Leresche et passe la parole à Mme Brigitta Mous-Vuurmans.

Mme Mous-Vuurmans lit le rapport de la Commission ad hoc, qui soutient le préavis déposé par la Municipalité.

Le Président remercie la Commission pour son travail et passe la parole à M. Werner Kuert pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La Commission des finances propose au Conseil général de refuser le préavis 09/2025 autorisant la Municipalité à vendre le local situé au ch. de Préveyres 57f, pour le montant de CHF 350'000.- Elle invite la Municipalité à revoir son projet en tenant compte des éléments relevés dans le rapport de la Commission des finances.

Le Président remercie la Commission et donne la parole à la Municipalité, qui ne souhaite pas faire de commentaires.

Le Président ouvre la discussion.

M. Maroni souhaite s'assurer qu'il n'y a pas de travaux prévus pour le moment étant donné qu'il n'y a pas de fonds de rénovation pour ce bien. M. Marc Genton explique qu'il n'y a rien de prévu mais que si c'était le cas, il faudrait les financer à 100% vu l'absence de fond.

Mme Arlette Perret Nissen souhaite savoir si le locataire actuel renouvellera sa demande plus tard en cas de refus de vendre ce jour. M. François Leresche indique que la question n'a pas été abordée.



Mme Elke Dervin se demande s'il y a un risque que le locataire actuel quitte cette location. M. François Leresche pense que cela ne serait pas le cas.

M. Emile Tasev demande quelle est l'échéance du bail et M. Marc Genton lui répond qu'il s'agit d'un bail commercial de 5 ans, dont l'échéance est a priori en 2027.

M. Olivier Pasche suggère de lui offrir un bail plus long pour le rassurer. M. François Leresche ne peut pas se prononcer sur la réaction du locataire.

Mme Annia Haselbach est d'avis qu'il n'y a pas besoin de mettre en concurrence cette offre étant donné qu'on est presque au prix maximum de l'estimation.

Monsieur Vincent Bolay est d'avis qu'il serait judicieux d'attendre un peu pour vendre ce local afin de savoir si le local prévu pourra être fait ou non dans le projet STEP.

M. François Leresche profite de son intervention pour répondre à la question préalable de M. Vincent Bolay (point 7). L'article 62 du Règlement sur le plan d'affectation communal est rédigé comme suit : « Cette zone est destinée aux constructions, installations et équipements d'utilité publique liées à l'épuration des eaux, à la gestion des déchets et au stockage du matériel communal et de voirie. »

M. Emile Tasev relève qu'on reproche à ce local d'être excentré et difficile d'accès mais que si on fait un local vers la STEP, on risque d'avoir le même problème.

M. François Leresche rappelle que ce local a été acheté pour un local de voirie mais qu'il n'était pas très utilisé et qu'il n'était pas pratique pour y mettre des équipements en raison de la pente pour y accéder.

M. Marc Genton souhaite préciser qu'il ne faut pas rester fixé sur ce local de la STEP. Il s'agissait seulement d'exemples d'utilisation du bénéfice de la vente.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote et demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée. Ce n'est pas le cas.

Il lit les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LULLY**

- Dans sa séance du 8 décembre 2025,
- Vu le Préavis N°09/2025 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

1. D'autoriser la Municipalité à vendre le local situé au Ch. de Préveyres 57F, pour le montant de CHF 350'000.-
2. D'attribuer ce montant au fonds pour la rénovation des bâtiments communaux compte 2910.02.

**Au vote, l'assemblée adopte le préavis 09/2025 à la majorité, avec 16 avis contraires et 8 abstentions.**



**15. Préavis 10/2025 : demande d'un crédit de CHF 160'000.- pour la rétribution des participants au mandat d'étude parallèle (MEP) relatif au réaménagement des bâtiments communaux.**

Le Président passe au préavis 10/2025 relatif au mandat d'étude parallèle relatif au réaménagement des bâtiments communaux.

Il invite M. François Leresche à présenter le préavis.

M. François Leresche rappelle les raisons pour lesquelles un MEP a été fait et le rôle de la Municipalité dans le MEP. La Municipalité a délégué la responsabilité du déroulement du MEP à un bureau d'experts. Un groupe de travail a fait un rapport, dont les recommandations ont été prises en compte pour la rédaction d'un cahier des charges.

Aujourd'hui le cahier des charges est en mains du bureau d'experts, composé de spécialistes. En janvier, la SIA devra valider ce cahier des charges.

Ensuite, le bureau d'experts devra présélectionner les bureaux d'architectes. Il est précisé qu'il a été décidé de donner sa chance à un bureau de jeunes architectes.

Il y aura un déroulement en 2 étapes, avec un résultat intermédiaire, qui permettra de corriger le tir et de faire aller les autres architectes dans la même direction si un bureau avait une proposition très pertinente.

M. François Leresche explique les résultats attendus. Nous allons beaucoup plus loin qu'un concours d'idées. Il présente le planning prévisionnel du MEP.

Il tient à préciser que « Ce soir, nous ne choisissons pas un projet. Nous choisissons la meilleure manière de le construire ».

Le Président remercie M. Leresche et passe la parole à M. Eric Abetel pour la lecture du rapport de la Commission des finances, qui soutient ce préavis. Elle souligne que ce crédit représente une étape indispensable pour poursuivre le processus de planification et aboutir au choix du projet définitif.

Le Président remercie la Commission pour son travail et passe la parole à Mme Elke Dervin, qui fait lecture du rapport de la Commission ad hoc.

La Commission propose d'accepter le préavis présenté par la Municipalité mais formule les recommandations suivantes pour la suite du processus :

Transparence et participation

- Présentation de l'avancement du projet à chaque Conseil général.
- Organisation d'une présentation publique des projets avant toute décision finale, afin de prendre en compte le ressenti de la population.

Dimension énergie-climat et durabilité

- Intégration d'un membre du groupe PECC dans le collège d'experts.
- Attribution d'un poids significatif aux critères énergie-climat et durabilité dans l'évaluation finale des projets.

Représentation communale dans le jury



- Intégration de 2 à 3 membres supplémentaires du Conseil général afin d'assurer une représentation diversifiée et une meilleure prise en compte des attentes de la population.

Le Président remercie Mme Dervin et propose à la Municipalité de réagir aux demandes de la Commission.

M. Leresche précise que le cahier des charges doit obligatoirement rester confidentiel, pour respecter le cadre du MEP. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été possible de le partager avec la Commission.

On ne peut pas non plus déroger à la gouvernance telle que fixée dans la norme SIA. Le bureau d'experts doit être une représentation technique mais pas politique.

M. François Leresche confirme qu'il a été pris note des recommandations et qu'il en sera tenu compte, pour certaines. Ils seront le plus transparent possible mais dans les limites fixées par la norme SIA.

Il s'engage à une poursuite de ce processus avec transparence, rigueur et pour l'intérêt du village.

Le Président précise que les membres du Conseil général sont soumis au secret de fonction et qu'ils seraient donc habilités à avoir accès à des informations confidentielles.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Marianne Gfeller comprend cette notion de comité d'experts mais souhaite savoir si on ne pourrait pas ouvrir un lien avec la population. M. François Leresche explique que cela a été fait en amont, avec un groupe de travail qui a communiqué ses recommandations pour le cahier des charges. Un membre du groupe de travail est membre du bureau d'experts et il peut se référer au groupe. M. François Leresche précise que le rapport du groupe de travail n'a pas été rendu public.

Mme Marianne Gfeller demande pourquoi et M. François Leresche explique qu'il s'agissait d'un groupe de travail municipal, donc une aide pour les municipaux uniquement.

M. Olivier Udry souhaite revenir sur le devoir de transparence et il demande à en savoir plus sur la composition du bureau d'experts. Il lui est répondu que le bureau d'experts est composé de quatre architectes, un organisateur du MEP (M. Carron), deux membres de la Municipalité (Genton/Leresche) et un représentant du Conseil général (V. Bolay).

M. Olivier Udry demande s'il y a des règles dans la norme SIA qui tiennent compte de conflits d'intérêts éventuels. M. Leresche confirme que oui et transmettra la liste des experts.

M. Vincent Chabloz souhaite revenir sur le préavis qui avait été voté l'année passée et demande si nous avons pris beaucoup de retard. Il regrette de ne pas encore pouvoir voir un croquis malgré les montants déjà alloués.

M. François Leresche précise que, lors du dépôt du dernier préavis, nous n'avons pas tous les tenants et aboutissants en mains par rapport à ce processus MEP. Il rappelle



l'explication qu'il avait donnée en juin 2025 dans les communications de la Municipalité, qui stipulait que le financement des architectes ferait l'objet d'un nouveau préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote et demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée. Ce n'est pas le cas. Il lit les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LULLY

- Dans sa séance du 8 décembre 2025,
- Vu le Préavis N°10/2025 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### PREND ACTE

1. Que l'amortissement annuel sur 10 ans sera couvert par un prélèvement au fonds pour les bâtiments communaux.

### DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.- pour la rétribution des participants au mandat d'étude parallèle (MEP) relatif au réaménagement des bâtiments communaux ;
2. De financer cette dépense par la trésorerie.

**Au vote, l'assemblée adopte le préavis 10/2025 à la majorité, avec 1 avis contraire et 8 abstentions.**

## 16. Divers et propositions individuelles

### Cambriolages / Police

En raison de plusieurs cambriolages récents, Mme Eva de Ancos s'interroge sur les statistiques des cambriolages de notre commune et les comparaisons possibles avec les communes avoisinantes. Elle se demande pourquoi Lully n'est pas couverte par la Police Région Morges (PRM) au lieu de la gendarmerie.

Mme Floriane Liard Coucet revient sur un préavis pour entrer à PRM en 2018, qui avait été largement refusé. La gendarmerie intervient s'il y a un problème mais il n'y a pas de patrouilles en journée.

Mme de Ancos souhaite savoir si cette décision de 2018 pourrait être reconsidérée. Elle serait intéressée à avoir des statistiques pour savoir ce qu'il en est. Elle ne connaît pas l'implication financière pour la commune de Lully d'adhérer à PRM mais se dit que la PRM serait plus présente que la gendarmerie cantonale.



M. Marc Genton précise que les statuts de PRM sont en train de changer et il y a un nouveau commandant. Il pense qu'il est possible d'avoir des discussions avec la PRM pour voir la faisabilité. Pour les implications financières, en 2018, la PRM et la gendarmerie étaient au même niveau. Aujourd'hui, avec la nouvelle péréquation financière, la PRM reviendrait moins chère. La Municipalité va voir s'il est possible d'obtenir des statistiques des autres Communes.

La Municipalité a pris note de la demande de Mme Eva de Ancos de remettre la question de l'adhésion à PRM à l'ordre du jour.

#### Accès Morges

M. Jean-François Rubin fait état d'un cadeau de Noël de la part de la Commune de Morges : Une heure gratuite dans les parkings et billet de transport public gratuit le samedi. Toutes les informations seront dans le Lully-Info. Mme Anne-Lise Wings précise qu'il est compliqué de prendre un billet.

#### Trafic Rossan

Mme Anne-Lise Wings demande qu'un radar didactique soit installé en Rossan car il y a des travaux et beaucoup de circulation. Mme Floriane Liard Coucet confirme que cela est prévu et que les supports ont été commandés.

#### Contrôles police / Brisecol

M. Emile Tasev intervient par rapport à des récents contrôles de police dans le quartier de Brisecol. La Municipalité confirme qu'ils ont pris les devants et demandé à la Gendarmerie de faire des contrôles afin de limiter l'accès aux personnes autorisées en raison des travaux à Tolochenaz.

#### SDL / Cartons du Cœur

M. Nicolas Gfeller indique que la SDL s'associe aux Cartons du Cœur pendant la période de l'Avent et qu'il y a possibilité de déposer des denrées chez la famille Petit le 12 décembre ou chez les Gfeller jusqu'au 22.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h37. Monsieur Ivan Richard clôt la séance et invite les personnes présentes à partager la traditionnelle fondue.

Le Président :

La Secrétaire :

Ivan RICHARD

Florence Choffat

Approuvé le 27 avril 2026.